



DOSSIER DE PRESSE
3 DÉCEMBRE 2018

Contact presse
seph.communication@pm.gouv.fr



CONCERNÉS
MOBILISÉS

CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 2018-2019



A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2018, se réunit au Palais de l'Élysée le Comité de pilotage de la 5^{ème} Conférence nationale du handicap (CNH). Intitulée « **Tous concernés, tous mobilisés** », cette conférence marque la volonté d'une mobilisation citoyenne inédite, avec et pour les personnes en situation de handicap. Elle sera clôturée par le Président de la République en juin 2019.

Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, réunit pour la première fois le Comité de pilotage de la CNH 2018/2019. Il est composé de trente-cinq membres (cf. annexe 1), acteurs de la société civile et membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'ensemble des travaux de la CNH qui recouvre :

- La mise en valeur par des déplacements ministériels de services ou projets innovants, simplifiant la vie des personnes handicapées et favorisant leur participation à la vie en société ;
- La labellisation des pratiques exemplaires ;
- La mise en œuvre des cinq grands chantiers nationaux.

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'ensemble des travaux de la CNH, qui recouvre les visites des différents ministres à la rencontre des citoyens concernés, la labellisation de pratiques remarquables, ainsi que la mise en œuvre des cinq grands chantiers nationaux, définis par le Comité interministériel handicap du 25 octobre dernier.

Des ministres à la rencontre des citoyens concernés par le handicap

Tout au long des six mois, les ministres iront à la rencontre de tous les acteurs qui s'engagent dans leur champ de compétences, les aidants familiaux et les professionnels, co-équipiers des personnes handicapées. Ces rencontres se dérouleront sur l'ensemble du territoire.

Au sein de chaque ministère, un haut fonctionnaire a été désigné en janvier 2018. Leur mission consiste à prendre en compte le handicap dans l'ensemble des politiques publiques relevant de leur ministère. Ils organiseront la sélection des projets innovants dans les différentes régions.

Les ministres s'associeront à des manifestations organisées par et avec les personnes en situation de handicap. Ils pourront aborder de façon pragmatique tous les domaines de la vie quotidienne : les transports, le logement, le sport, la culture, le numérique, la santé, l'école, l'emploi, la formation professionnelle, l'université, les actions bénévoles et de cohésion des territoires, l'armée, etc.

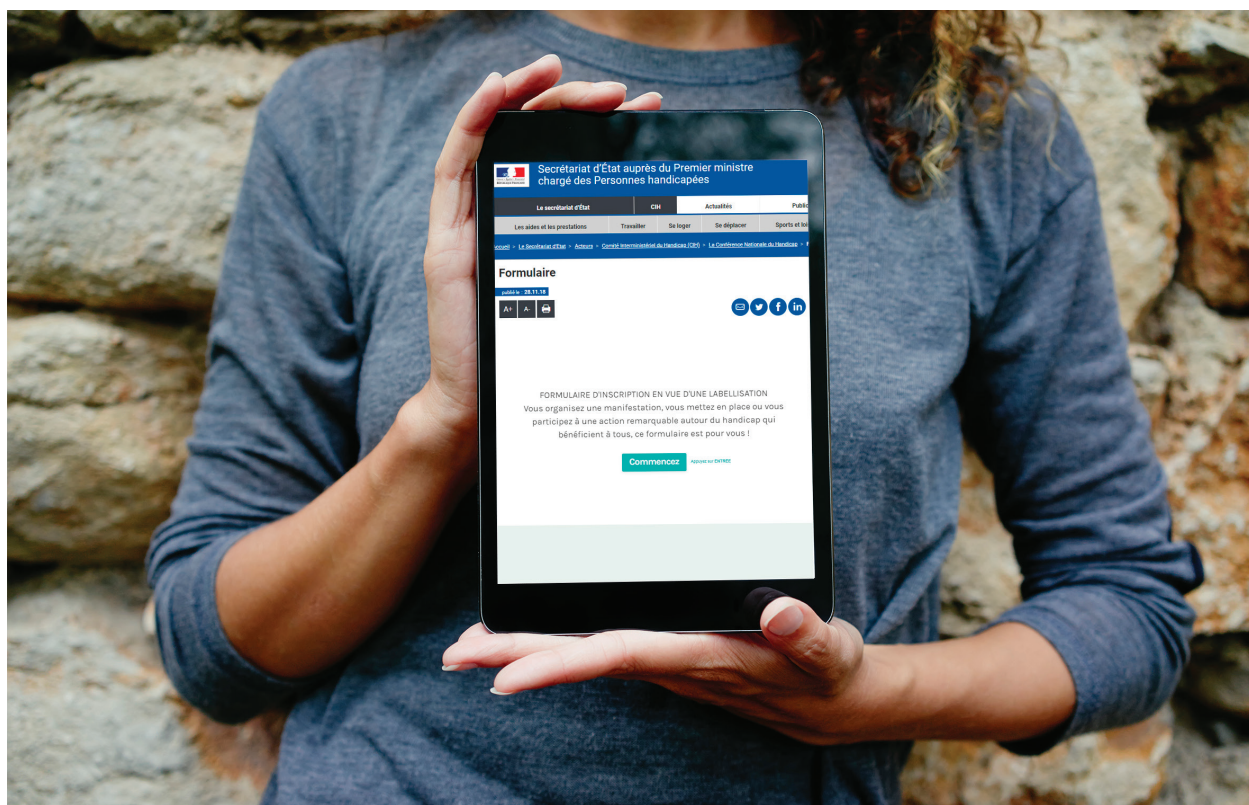


La labellisation de manifestations ou pratiques remarquables

Une charte de labellisation a été réalisée par le comité de pilotage, afin de valoriser les événements et les pratiques remarquables proposés par les acteurs de la société. C'est aussi la possibilité d'encourager des actions similaires.

Pour demander la labellisation, il suffit de remplir un formulaire en ligne sur le site dédié « Tous concernés, tous mobilisés » (cf. annexe 2). Les actions labellisées y seront visibles et seront également incluses dans un rapport rendu au parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'Assemblée nationale.

Les actions mises en œuvre par les citoyens mobilisés avec les acteurs associatifs, publics, économiques et territoriaux sont multiples, et permettent de construire une société du tous vivre ensemble, en facilitant l'accès aux magasins, en simplifiant les démarches administratives, en animant des ateliers accessibles à tous les enfants, etc.



Ouverture de cinq chantiers nationaux

Dans le but de simplifier la vie des personnes en situation de handicap, cinq chantiers sont lancés pour :

- 1. Améliorer les conditions d'octroi de la prestation de compensation du handicap (PCH),** afin de mieux prendre en compte les besoins des adultes handicapés. Par exemple, pouvoir apporter un soutien aux parents en situation de handicap.
- 2. Trouver des alternatives au départ de citoyens français en Belgique.** Par exemple, des personnes en situation complexe de grande dépendance, dont le parcours a déjà été émaillé de ruptures, et qui doivent partir en Belgique, faute de solution d'accompagnement disponible en France.
- 3. Revoir le pilotage et le fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** pour gagner en efficacité.
- 4. Mieux prendre en charge les besoins des enfants handicapés** en simplifiant le dispositif d'allocation. Il s'agit de revisiter les deux prestations destinées aux enfants, à savoir l'Allocation d'éducation enfants handicapés (AEEH) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Par exemple, pour pouvoir acquérir plus facilement des tablettes avec des supports pédagogiques adaptés.
- 5. Assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap** dans la construction des politiques publiques.

Les trois premiers chantiers sont confiés à des groupes de travail nationaux qui associent les administrations centrales, la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie (CNSA), les Agences régionales de santé (ARS), les Conseils départementaux et les membres des commissions spécialisées du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Le premier groupe de travail national, qui porte sur la prestation de compensation du handicap (PCH), sera piloté par Marie-Pierre Martin, 1^{ère} vice-présidente du conseil départemental de Maine et Loire. Le deuxième, portant sur le départ des citoyens français en Belgique, sera piloté par Jean-Christophe Canler de l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts de France. Enfin, le troisième groupe, concernant les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), sera piloté par Corinne Segrétain.

Le quatrième chantier sera piloté par Daniel Lenoir, Inspecteur général des affaires sociales, sur les besoins de compensation du handicap pour les enfants ; le cinquième par un duo composé d'un parlementaire, Thierry Michels, et de Carine Radian, membre du CNCPH et cadre à Engie.

Tout comme les actions labellisées, les propositions issues des cinq grands chantiers seront incluses dans le rapport rendu au parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'Assemblée nationale.



ANNEXE 1 : liste des 35 membres du Comité de pilotage

Virginie MAGNANT	Directrice de Cabinet de Sophie CLUZEL
Céline POULET	Secrétaire générale du Comité international du handicap
Charles GARDOU	Anthropologue professeur Université de Lyon
Jean-Baptiste HIBON	Conseiller handicap & diversité
Alexandre JOLLIEN	Ecrivain / Philosophe
Didier ROCHE	Président d'H'Up
Hervé GARNIER	Référent Handicap CFDT
Dominique AIMON	Principal du Collège Croix-Menée
Pauline d'ORGEVAL	Co-fondatrice & Présidente de deuxiemeavis.fr
Estelle MALHERBE	Présidente Autisme sans frontières
Stéphane HOUDET	Sportif de haut niveau
Gilles BARBIER	Fondateur - Directeur Handicap.fr
Mémona HINTERMANN-AFFEJEE	Journaliste, membre du CSA
Karine REVERTE	Directrice CCAH
Florence SORIN	OCIRP
Philippe CHERVIN	Secrétaire général de la FIRAH
Julien PAYNOT	Directeur général d'HANDEO
Albert PREVOS	Expert Europe
Yann JONDOT	Maire de Langoëlan (56)
Virginie LANLO	Maire-adjointe de Meudon (92) en charge de l'éducation
Dominique GILLOT	Présidente du CNCPH
Diane CABOUAT	Vice-présidente du CNCPH
Pierre DENIZIOT	Représentant CNCPH
Nicolas EGLIN	Représentant CNCPH
Bernadette PILLOY	Représentante CNCPH
Lahcen ER RAJAOUI	Représentant CNCPH
Jean-Louis GARCIA	Représentant CNCPH
Philippe GUERARD	Représentant CNCPH
Coryne HUSSE	Représentante CNCPH
Alicia JOVIN	Représentante CNCPH
Gérard LEFRANC	Représentant CNCPH
Carine RADIAN	Représentante CNCPH
Pascale RIBES	Représentante CNCPH
Marie-Jeanne RICHARD	Représentante CNCPH
Marie-Christine TEZENAS	Représentante CNCPH

ANNEXE 2 : formulaire d'inscription en vue d'une labélisation

Vous organisez une manifestation, vous mettez en place ou vous participez à une action qui bénéficient à tous, ce formulaire est pour vous !

J'ai bien pris connaissance de la charte de labellisation	
J'accepte que mes données de contact soient recueillies à des seules fins d'usage interne pour l'octroi du label et le suivi de la relation avec l'organisateur	
Nom	
Courriel	
Nom de votre organisme	
Numéro de téléphone	
Adresse postale	
Si vous organisez une manifestation, merci de remplir les champs suivants : S'il s'agit d'une action, rendez-vous à l'item « vous proposez une action »	
Le titre de ma manifestation	
Le Site pour en savoir plus	
La date et le lieu	
Je décris la méthode de co-construction de ma manifestation	
Je liste les partenaires de mon action	
Je décris ma manifestation	
Je décris en quoi elle peut changer la vie des personnes en situation de handicap	
Je décris les moyens mis en œuvre pour assurer la visibilité de l'événement et la participation citoyenne	
Si vous mettez en place ou participez à une action remarquable, merci de remplir les champs suivants	
Le titre de mon action	
Le Site pour en savoir plus	
Je décris la méthode de co-construction de mon action	
Je liste les partenaires de mon action	
Je décris mon action	
Je décris en quoi elle change la vie des personnes en situation de handicap	
Je décris les moyens mis en œuvre pour assurer la visibilité de l'événement et la participation citoyenne	



CONCERNÉS MOBILISÉS

CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 2018-2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ
DES PERSONNES
HANDICAPÉES